

Le propriétaire peut-il vider l'appartement de son locataire décédé sans héritier ?

Mise à jour : Wednesday 13 April 2022

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale

Avant d'aller plus loin

Cette fiche ne concerne que **les logements privés** mis en location. Des règles spécifiques s'appliquent pour les logements sociaux.

Les règles en matière de bail de résidence principale ont été modifiées:

- Pour les logements situés en Région wallonne: une réforme est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018 .
- Pour les logements situés en Région bruxelloise : une réforme est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

Cette question posait auparavant beaucoup de problèmes pratiques.

Les nouvelles législations sur le bail de résidence principale à Bruxelles et en Wallonie offrent désormais des solutions:

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, il existe une règle spécifique pour les logements privés situés à **Bruxelles**. Consultez la fiche "[Que devient le bail en cas de décès du locataire \(Bruxelles\) ?](#)".
- Depuis le 1^{er} septembre 2018, il existe une règle spécifique pour les logements privés situés en **Région Wallonne**. Consultez la fiche "[Le propriétaire peut-il vider le logement de son locataire décédé ?](#)".

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les documents types

Aucun document type lié.

